

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522**26 février 2014****SOMMAIRE**

6th Sense Sàrl	25036	Monterey Holdings I Sàrl	25056
Becom International S.A.	25042	MOV'IT International	25047
Beosolar S.A.	25041	MOV'IT IP	25048
Bojo Distribution S.à r.l.	25010	Orga+ S.à r.l.	25018
Cequoya S.à r.l.	25035	Origami Immobilière	25045
CFL Multimodal s.a.	25038	Patrimo Invest Luxembourg S.A.	25044
Cofra Investments S.à r.l.	25039	Perluca S.A.	25021
Compagnie Luximmo S.A.	25022	Priveq S.A.	25022
Corpimago S.A.	25010	QFI Luxembourg S.à r.l.	25019
DATA4 Luxembourg S.A.	25028	Sappiness S.A.	25017
Derby Blue II S.A.	25010	Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A.	25050
Dival S.A.	25032	SHCO 33 S.à r.l.	25019
ECLS S.A.	25031	Technic Systems International S.A.	25015
Fabienne Belnou Développement S.à r.l.	25027	Testudo Real Estate Hamburg 1 S.à r.l. ..	25054
Fulwood Invest S.à r.l.	25029	TouchWind Hanseatic 4 S.à r.l.	25012
Green Cross Equity S.à r.l.	25034	TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l.	25013
iSys Capital Solutions	25025	Tovest S.à r.l.	25014
Laude Invest II S.à r.l.	25052	Trevest S.A.	25023
LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	25011		

Derby Blue II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.429.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010761/10.

(140011893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Corpimago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 81.932.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CORPIMAGO S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17581.

- que la société «CORPIMAGO S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.932,

constituée suivant acte dressé en date du 04 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1063 du 24 novembre 2001, page 51 008. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.932.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 03 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial le 31 janvier 2008, sous le numéro 263 et page 12615

se trouve à partir de la date du 27 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009877/29.

(140010596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Bojo Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 178.906.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 10 décembre 2013

Première résolution

Acceptation de la démission du gérant unique:

UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Décision d'augmenter le nombre de gérant pour le passer d'un gérant unique à trois gérants.

Troisième résolution

Décision de nomination en remplacement:

Xavier SOULARD, Président du conseil de gérance, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

André WILWERT, gérant, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,
Patrick WILWERT, gérant, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg.
Les nouveaux gérants seront nommés pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Décision de nommer comme Commissaire aux Comptes FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., RCS Luxembourg B 177770, 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes sera nommé pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014009058/31.

(140010660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.093.

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "LIPPE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39 093, constituée par-devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 254 du 12 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 13 août 2010, publié au Mémorial C n° 2215 du 19 octobre 2010.

Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-six Euros (EUR 992.266,-) représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Madame Valérie PECHON, présidente du conseil d'administration, Monsieur Jacques CLAEYS et Madame Monique JUNCKER, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15605 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014008555/69.

(140009418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

TouchWind Hanseatic 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.363.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société TouchWind Hanseatic IV Vermögensverwaltung GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Neuer Wall 50, 20354 Hambourg, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B (HRB) du Amtsgericht Hambourg, Allemagne, sous le numéro HRB 125661,

ici représentée par Monsieur Ulrich BINNINGER, né à Trèves (Allemagne) le 30 août 1966, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Senningerberg le 30 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée ès-qualités, a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est la seule associée, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «TouchWind Hanseatic 4 S.à r.l.» avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 173.363,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 188 en date du 25 janvier 2013, et a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves et en conséquence décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 4 (alinéa 1).** The registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.»

Suit la version française:

" **Art. 4 (alinéa 1).** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission des gérants Benoît BAUDUIN, Philippe SALPETIER et Patrick MOINET avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions et nomme en leur remplacement

- Monsieur Ulrich BINNINGER, Managing Director, né à Trèves (Allemagne) le 30 août 1966 et demeurant professionnellement à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas,

- Monsieur Harmen KÖLLN, Managing Director, né à Hambourg (Allemagne) le 30 août 1960 et demeurant professionnellement à D-61348 Bad Homburg, 20 Tannenwaldallee,

et ce pour une durée indéterminée et pouvant engager la société par leurs signatures conjointes.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,00 €.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2014. Relation: DIE/2014/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008875/58.

(140008815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.422.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société TouchWind Hanseatic V Vermögensverwaltung GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Neuer Wall 50, 20354 Hambourg, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B (HRB) du Amtsgericht Hambourg, Allemagne, sous le numéro HRB 125596,

ici représentée par Monsieur Ulrich BINNINGER, né à Trèves (Allemagne) le 30 août 1966, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Senningerberg le 30 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée ès-qualités, a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est la seule associée, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l.» avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 173.422, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2234 en date du 25 janvier 2013, et a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves et en conséquence décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (alinéa 1).** The registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.»

Suit la version française:

" **Art. 4. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission des gérants Benoît BAUDUIN, Philippe SALPETIER et Patrick MOINET avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions et nomme en leur remplacement

- Monsieur Ulrich BINNINGER, Managing Director, né à Trèves (Allemagne) le 30 août 1966 et demeurant professionnellement à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas,

- Monsieur Harmen KÖLLN, Managing Director, né à Hambourg (Allemagne) le 30 août 1960 et demeurant professionnellement à D-61348 Bad Homburg, 20 Tannenwaldallee,

et ce pour une durée indéterminée et pouvant engager la société par leurs signatures conjointes.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,00 €.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2014. Relation: DIE/2014/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008876/58.

(140008822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Tovest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.292.

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrice Giami, chef d'entreprise, demeurant au 9, rue Falguière, 75015 Paris, France, ici représenté par Madame Sofia Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tovest S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153292, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442, en date du 14 juillet 2010, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 168.325,00) représenté par seize million huit cent trente-deux mille cinq cents (16.832.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Résolutions
Première résolution

L'associé unique décide de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 155.825,00) afin de le ramener de son montant actuel de cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 168.325,00) à douze mille cinq cents Euro (12.500,00) par l'annulation de quinze million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (15.582.500) parts sociales d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, détenues en propre par l'associé unique dans la Société et de rembourser les parts sociales annulées à ce dernier par paiement en nature consistant en la reconnaissance d'une dette du même montant.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, aux jour, mois et an tels qu'indiqués en en-tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il/elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014008881/56.

(140008786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Technic Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.749.

L'an deux mil treize, le vingt-sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg B 80.749, ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est, constitué suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz le 18 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, Numéro 373 du 17 août 1993. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision par devant le notaire Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 387 du 9 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les 200 actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société CODELUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.166 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille quatre cents euros (1.400.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2013. LAC/2013/60821. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008891/76.

(140009276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Sappiness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 137.041.

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Dekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SAPPINESS S.A.», ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137041, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 11 avril 2008 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André au L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André au L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Wemperhardt, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14861. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008803/57.

(140009705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Orga+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.620.

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jacques MEYERS, né le 31 juillet 1949 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, rue Hamelius, 58 ici représenté par Monsieur Jacques LESAGE, demeurant à B-6700 Arlon, rue des Tanneries, 12 b 16, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie comparante détient l'ensemble des parts sociales de la société, de sorte qu'elle est propriétaires de la totalité des 125 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€), représentant douze mille cinq cents euros (12.500.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

Orga+ S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 9 rue des Trois Cantons,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1.811 du 27 août 2007, page 86.918.

La partie comparante a acquis les 125 parts sociales suivant acte de cession sous seing privé, laquelle cession de parts est annexée en copie aux présentes, le tout aux conditions convenues entre parties, sans aucune intervention de la part du notaire instrumentant, et au prix convenu entre parties, payé en dehors de l'intervention et de la comptabilité du notaire instrumentant.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

Première résolution

L'associé unique constate que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit intégralement par Monsieur Jacques MEYERS, né le 31 juillet 1949 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, rue Hamelius, 58.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 Windhof, 2 rue d'Arlon.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Jacques LESAGE, né le 19 juin 1955 à Houffalize (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, rue des Tanneries, 12 b 16, en sa qualité de gérant, et déclare accepter au nom de la société préqualifiée, la cession de parts intervenue.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: J. MEYERS K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/339. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008654/63.

(140009090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**QFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 33 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.445.

In the year two thousand and fourteen, on the third of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Qatar Armed Forces Investment Portfolio, a Qatari public entity incorporated and existing under the laws of Qatar, having its registered office at Qatar Armed Forces, P.O. Box 22124, Doha, Qatar, without registration number;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "SHCO 33 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168445, established pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 4, 2012, published in the Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations number 1388 dated June 5, 2012, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "SHCO 33 S.à r.l." to "QFI Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

Further to the above resolution, article 4 of the articles of association of the Company is amended shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "QFI Luxembourg S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 paragraph 3 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances the sole signature of the managing director, as may be appointed from time to time by the shareholders, or by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Qatar Armed Forces Investment Portfolio, une entité publique de droit Qatari, ayant son siège social à Qatar Armed Forces, P.O. Box 22124, Doha, Qatar, et sans numéro d'immatriculation;

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SHCO 33 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168445, constituée par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1388, en date du 5 juin 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «SHCO 33 S.à r.l.» en «QFI Luxembourg S.à r.l.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination «QFI Luxembourg S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 paragraphe 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances la signature individuelle de l'administrateur délégué, tel que pouvant être nommé à tout moment par les actionnaires, ou par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME

Référence de publication: 2014008816/105.

(140008823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Perluca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 152.176.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Matias BALAGUER MAS, né à Palma de Mallorca (Espagne), le 19 juillet 1952, demeurant à E-8170 Bendinat Calvia, c/Morey 18,

ici représenté par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Perluca S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 152176, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 du 7 mai 2010,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement dudit notaire Jean SECKLER, en date du 12 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 4 juin 2010.

2) Que le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), représenté par quatre mille deux cents (4.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008678/61.

(140009035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Priveq S.A., Société Anonyme,
(anc. Compagnie Luximmo S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 158.218.

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE LUXIMMO S.A.», établie et ayant son siège social à 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 703 du 13 avril 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 158218.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jozef ADRIAENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Evy LEFEBVRE, juriste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS ACTIONS (44.400) dont QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE (4.440) actions de catégorie A et TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE (39.960) actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 44.400.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de dénomination sociale en "Priveq S.A."
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts
3. Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "COMPAGNIE LUXIMMO S.A." en "Priveq S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de: "Priveq S.A." (la "Société").

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: ADRIAENS, LEFEBVRE, BERNARD, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/01/2014. Relation: EAC/2014/711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009108/57.

(140010023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Trevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

L'an deux mille treize,

le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «TREVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419

Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 08 juin 2007, sous le numéro 110 et page 52774.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 1126 676.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de transférer le siège social de la Société du 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2) Décision d'accepter, avec effet immédiat, la démission des trois (3) administrateurs actuellement en fonction et décision de leur accorder pleine entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur ledit ordre du jour.

3) Décision de nommer Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, et les sociétés «CRITERIA S.à r.l.» et «PROCEDIA S.à r.l.», avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de nouveaux administrateurs décision de fixer la durée de leur mandat.

4) Décision d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société et décision de lui accorder pleine entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur ledit ordre du jour.

5) Décision de nommer la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419), aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire- démissionnaire.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa de cet article DEUX (2) dans les langues anglaise et française se lira désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 2. (first paragraph). «The registered office of the corporation is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission des trois (3) administrateurs, Monsieur Frédéric SICCHIA, Monsieur Reinald LOUTSCH et Madame Elise LETHUILLIER, actuellement en fonction et DECIDE de même de leur accorder pleine entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de trois (3) nouveaux administrateurs de la Société, la personne et les sociétés suivantes:

(i) Madame Catherine DE WAELE, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

(ii) «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agira en tant que représentant permanent;

(iii) «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agira en tant que représentant permanent;

leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en septembre 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société «FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOUT S.A.» de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et DECIDE de lui accorder à la même occasion pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat de commissaire, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419), aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la société «H.R.T. Révision S.A.», commissaire-démissionnaire, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en juin 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGE, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17202. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014008901/102.

(14009671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

iSys Capital Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 172.162.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

iSys Capital Technologies Limited, a limited company incorporated and governed by the Laws of the United Kingdom, having its registered office at UK-S8 0JP South Yorkshire, Scheffield, 183, Fraser Road Chester, Steam Mill Street «The Steam Mille», filed at the Companies House of England and Wales under the number 07136730,

here represented by Fiduciaire EUROLUX, having its registered office at L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen itself here represented by Mrs Isabell FELTEN, employée, residing professionally at L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen by virtue of a power of attorney delivered to her.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder und the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

- I.- That the private limited liability company "iSys Capital SOLUTIONS", with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 172162, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14th of September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 of the 16th of November 2012.
- II.- That the Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.
- III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.
- IV.- That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.
- V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.
- VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that it will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.
- VII.- That fully discharge is given to the manager for the performance of his mandate up to this date.
- VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- IX.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den einundreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

iSys Capital Technologies Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Gesetzen des Vereinigten Königreichs von England unterliegt, mit Sitz in UK-S8 0JP South Yorkshire, Scheffield, 183, Fraser Road Chester, Steam Mill Street «The Steam Mille», eingetragen beim «Companies House of England and Wales» unter der Nummer 07136730

hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen in L-1220 Luxembourg, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "iSys Capital SOLUTIONS", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 172162, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2785 vom 16. November 2012.
- II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500.- EUR) beträgt, eingeteilt in ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100.- EUR).
- III.- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.
- IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.
- VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.
- VII.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.
- VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr 900,- EUR.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Kompargenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Kompargenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014009681/88.

(140011192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Fabienne Belnou Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.976.

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1.- Madame Fabienne BELNOU née le 27 juillet 1967 à Nantes (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 9, Rue Hiehl,
- 2.- Monsieur Lauro Lars LICHIOUS né le 20 avril 1975 à Pforstheim (Allemagne), demeurant à F-57440 Angevillers (France), 55, Rue des Tulipes,

3.- La société régie par les lois de Hong Kong dénommée C-HORSES CO. LIMITED ayant son siège social à Unit A. 10/F., Seapower Industrial Centre, 177, Hoi Bun Road, Kwun Tong - Kow Loon, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1702788.

Ici représentée par Monsieur Frédéric JUMELLE, gérant, lequel étant valablement habilité à engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FABIENNE BELNOU DEVELOPPEMENT s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 9, Rue Hiehl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 07 août 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2168 du 05 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.976.

Ensuite les comparants, agissants en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Madame Fabienne BELNOU née le 27 juillet 1967 à Nantes (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 9, Rue Hiehl, a cédé TROIS (3) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "FABIENNE BELNOU DEVELOPPEMENT s.à r.l.", à Monsieur Lauro Lars LICHIOUS né le 20 avril 1975 à Pforstheim (Allemagne), demeurant à F-57440 Angevillers (France), 55, Rue des Tulipes, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 21 octobre 2013, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

2. Monsieur Frédéric JUMELLE né le 26 novembre 1966 à Poitiers (France), demeurant à L-4940 Hautcharage, 242, Avenue de Luxembourg a cédé CINQ (5) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "FABIENNE BELNOU DEVELOPPEMENT s.à r.l.", à la société régie par les lois de Hong Kong dénommée C-HORSES CO. LIMITED ayant son siège social à Unit A. 10/F., Seapower Industrial Centre, 177, Hoi Bun Road, Kwun Tong - Kow Loon, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1702788, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 21 octobre 2013, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les cessionnaires, Monsieur Lauro Lars LICHIOUS et C-HORSES CO. LIMITED, préqualifiés, entreront en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supporter toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

L'assemblée générale déclare expressément considérer ces cessions comme dûment signifiées à la société et déclare accepter lesdites cessions.

De telle sorte que les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Par Madame Fabienne BELNOU, la comparante sub 1)	92 parts
2.- Monsieur Lauro Lars LICHIOUS, le comparant sub 2)	3 parts
3.- C-HORSES CO. LIMITED, le comparant sub 3)	5 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Deuxième résolution

Le siège social de la société est transféré de L-8371 Hobscheid, 9, Rue Hiehl à L-4220 Esch-sur-Alzette, 11, Rue de Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette".

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BELNOU, LICHIOUS, JUELLE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/01/2014. Relation: EAC/2014/829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009194/64.

(140010933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

DATA4 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

L'an deux mille treize, le trente décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, qui aura la garde des présentes minutes,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme DATA4 Luxembourg S.A. établie et ayant son siège social au 8 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 97 451 (ci-après la „Société")

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3034 du 30 novembre 2013.

2. - Constater l'accomplissement de toutes les formalités prévues aux articles 281 et 282 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. - Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la fusion.

4. Indiquer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

IV. - L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver avec date effective à la date de ce jour, le projet de fusion du 19 novembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3034 du 30 novembre 2013.

L'assemblée décide que tous les actifs et passifs de la Société seront transférés à la société absorbante Secure Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 171 749 (ci-après la „Société Absorbante”).

En particulier, les actions de la Société détenue par la Société Absorbante seront annulées sans émission de parts sociales nouvelles émises en contrepartie, et seul l'actionnaire minoritaire se verra attribuer des parts sociales nouvelles en contrepartie de ses actions de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues aux articles 281 et 282 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et notamment le fait que l'actionnaire minoritaire n'a pas exercé son droit de demander à la Société Absorbante d'acquiescer ses actions de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal au siège social de la société absorbante identifiée tel qu'indiqué dans le projet de fusion et transféré à l'issue de la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 281 et 282 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société pré-désignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60444. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014009905/68.

(140010448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Fulwood Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 170.870.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

La société BR 209 INVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.962 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Sylvie ARPEA, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de FULWOOD INVEST S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 170.870, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2297 du 14 septembre 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.052.500) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille livres sterling (GBP 350.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, à un million quatre cent deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.402.500) par l'émission de dix mille cinq cent vingt-cinq (10.525) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent livres sterling (GPB 100) chacune, contre paiement en nature.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.052.500) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille livres sterling (GBP 350.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, à un million quatre cent deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.402.500) par l'émission de dix mille cinq cent vingt-cinq (10.525) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent livres sterling (GPB 100) chacune.

Souscription et libération

Les dix mille cinq cent vingt-cinq (10.525) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associé Unique pour un montant de un million cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.052.500) intégralement affecté au capital social de la Société.

Toutes les dix mille cinq cent vingt-cinq (10.525) parts sociales nouvelles sont libérées par un apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société à concurrence d'un million cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.052.500).

L'existence de la créance résulte d'une attestation signée par deux gérants de la Société, de laquelle il résulte que la créance est certaine et exigible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de un million quatre cent deux mille cinq cents livres sterling (GPB 1.402.500) représenté par quatorze mille vingt-cinq (14.025) parts sociales ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC / 2013 / 59999. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009214/67.

(140010137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

ECLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 88.157.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize,

Le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Camille LIENERS, administrateur de société, né le 23 mars 1958 à Dudelange, demeurant à L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise (ci-après dénommé le «comparant» ou l'«actionnaire unique»),

Ledit comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

I.- Qu'il est le seul actionnaire, détenant l'ensemble des cinq cents (500) actions émises et représentant la totalité du capital social (EUR 75.000,00) de la société «ECLS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.157, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345, du 17 septembre 2002 (ci-après la «société»); les statuts de la précitée société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont il a été préalablement informé, est le suivant (ci-après l'«ordre du jour»):

1. Dissolution et liquidation de la société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge donnée aux administrateurs;
4. Décharge donnée au commissaire aux comptes de la société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination du lieu de conservation des livres et documents de la société;
7. Divers.

III.- Qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable;

IV.- Qu'il a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique approuve le bilan de la société daté au 17 décembre 2013 et prononce la dissolution de la société avec effet immédiat, ainsi que l'entrée de la société en liquidation.

Une copie dudit bilan, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera jointe aux présentes en tant qu'annexe (ci-après l'«annexe»).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique se désigne lui-même liquidateur de la société (ci-après le «liquidateur») et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

Le comparant, préqualifié, en sa qualité de liquidateur et d'actionnaire unique de la société, déclare que:

(a) la société n'exerce plus aucune activité;

(b) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la société, tels que décrits dans l'annexe, sont cédés, transférés et transmis à l'actionnaire unique;

(c) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la société sont assumés par l'actionnaire unique, respectivement transférés et transmis à l'actionnaire unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de clore la liquidation.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date des présentes, aux trois administrateurs de la société pour l'accomplissement de leur mandat, à savoir:

- Monsieur Camille KINNEN, demeurant à Echternach,
- Madame Claudine BICHLER-FISCHER, demeurant à Echternach,
- Monsieur Nicolas LINDEN, demeurant à Biwer.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date des présentes, au commissaire aux comptes de la société pour l'accomplissement de son mandat, à savoir la société «EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B le numéro 82530.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une durée de 5 (cinq) années à l'adresse du siège social.

A cet égard, l'actionnaire unique donne instruction à Monsieur Camille LIENERS, préqualifié, avec pouvoir de subdélégation, et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la société soient conservés à ladite adresse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LIENERS, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009161/78.

(140009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Dival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.630.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DIVAL S.A., société de gestion de patrimoine familial- SPF», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 37.630, constituée suivant acte reçu le 26 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 de 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbruck.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), défini par la loi du 11 mai 2007, mais celui d'une société de participations financières.
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.
- 3) Suppression, dans la dénomination de la société, de la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et changement de la dénomination de la société en "DIVAL S.A."
- 4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de tout origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer, dans la dénomination de la société, la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de changer par conséquent la dénomination de la société en "DIVAL S.A."

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société sous la dénomination de DIVAL S.A.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/76. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014009134/71.

(140010993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Green Cross Equity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SIEVER HOLDING A.G., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 6 Poststrasse, 6300 Zug, Suisse, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug, sous le numéro CHE-101.087.458,

ci-après appelée "le comparant" ou «l'associé»,

représentée par Monsieur G.J.A. DIRKX, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 23 décembre 2013,

laquelle procuration restera après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée GREEN CROSS EQUITY S.à r.l., en liquidation, R.C.S. Luxembourg B 112563, ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 19 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 507 du 9 mars 2006, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

A la suite de ses constatations, l'associé unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société SAVER HOLDING A.G., société anonyme de droit suisse, avec siège social à 6 Poststrasse, 6300 Zug, Suisse, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug, sous le numéro CHE-103.098.272.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'associé unique approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'associé unique s'engage d'effectuer encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation.

Quatrième résolution

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société "GREEN CROSS EQUITY S.à r.l. en liquidation" a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G.J.A. DIRKX, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014010005/58.

(140010516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Cequeoya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.535.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Lynda ADJADJA, gérante, née le 22 août 1973 à Oued Zenati (Algérie), demeurant à F-57000 Metz, 3, Avenue Leclerc de Hauteclouque.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la garde d'enfants de tout âge à domicile ainsi que l'organisation d'animations et d'événements de toutes natures pour les particuliers et les professionnels dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

La société a également pour objet la prestation de services d'aide ménagères et de repassage à domicile tant pour les particuliers que pour les professionnels.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination "CEQUOYA S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes soucrites par l'associée unique Madame ADJADJA, préqualifiée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire.

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris à les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Madame Lynda ADJADJA, gérante, née le 22 août 1973 à Oued Zenati (Algérie), demeurant à F-57000 Metz, 3, Avenue Leclerc de Hauteclouque.

2. Le siège social est fixé à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ADJADJA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013 /60026. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009840/85.

(140011949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

6th Sense Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 120.101.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «6th SENSE SARL» avec siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2163 du 20 novembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1177 du 15 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 120.101, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2013, publié Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1609 du 5 juillet 2013, comprenant la nomination de Monsieur Axel WEND, demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, en tant que liquidateur de la société (ci-après le «liquidateur»).

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fanny LAHBARI, secrétaire juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les parts sociales émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Modification de l'article 6 des statuts.
2. Rapport du commissaire à la liquidation.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Faisant suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 13 mars 2013, l'article 6 des statuts doit être refondu.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société.

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par le(s) associé(s) de la société, réparti le cas échéant au prorata de leurs participations dans la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, Y. ENDRES, F. LAHBARI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009652/74.

(140009917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle «Riedgen».

R.C.S. Luxembourg B 88.577.

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «CFL Multimodal», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.577 et dont le siège social est situé à L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle «Schéleck II», constituée originellement sous la dénomination de HPLC «High Performance Logistics & Consulting sa», suivant acte notarié en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 8 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 16 août 2011 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Gavage, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle «Schéleck II» vers L-3451 Dudelange, Zone industrielle «Riedgen».

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle «Schéleck II» vers L-3451 Dudelange, Zone industrielle «Riedgen».

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille et cent euros (EUR 1.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013 /59988. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009848/60.

(140011171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COFRA Holding AG, une société anonyme avec siège à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, inscrite au Handelsregisteramt des Kantons de Zug-Hauptregister sous le numéro CH-170.3.025.087-7 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 17 décembre 2013,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associée Unique et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en tant qu'Associée Unique de la société à responsabilité limitée "COFRA INVESTMENTS S.à.R.L" (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.221, constituée sous la dénomination RECIFE, Sàrl suivant acte notarié en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 du 7 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2246 du 13 septembre 2008 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais du premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Exceptionnellement, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera le 28 février 2014.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commencera le premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.500.-. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There Appeared

COFRA Holding AG, a société anonyme with registered office in CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, registered with Handelsregisteramt des Kantons de Zug-Hauptregister under number CH-170.3.025.087-7 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal in Zug on 17 December 2013,

which proxy, after been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party acting as the Sole Shareholder of "COFRA INVESTMENTS S.à R.L." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.221, incorporated under the denomination RECIFE, Sàrl pursuant to a notarial deed on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 159 on 7 February 2004 and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 on 13 September 2008, has required the undersigned notary to state as follows:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company which shall begin on the first day of March of each year and shall end on the last day of February of the next year, with effect on 1st March 2014.

Exceptionally, the current financial year that began on 1st January 2013 will end on 28 February 2014.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 13.** The financial year of the Company shall begin on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the next year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing party this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this proxyholder signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC / 2013 / 60010. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009817/84.

(140011571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Beosolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 157.532.

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Dekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BEOSOLAR S.A.», ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.532, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 18 février 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoît BOVY, administrateur de sociétés, demeurant à B-4861 Soiron, 1 Au Chêne.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

« **Art. 3.** La Société a pour objet les études, le conseil, la gestion au Luxembourg, en France ou à l'étranger, la prise de participation dans des sociétés;

La Société a également pour objet l'activité de prestations de bureau d'étude en énergie renouvelable.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle peut de plus effectuer des travaux de gestion, des travaux de secrétariat et de tenue de la comptabilité pour le compte d'autres sociétés faisant partie directement ou indirectement du même groupe.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet les études, le conseil, la gestion au Luxembourg, en France ou à l'étranger, la prise de participation dans des sociétés;

La Société a également pour objet l'activité de prestations de bureau d'étude en énergie renouvelable.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle peut de plus effectuer des travaux de gestion, des travaux de secrétariat et de tenue de la comptabilité pour le compte d'autres sociétés faisant partie directement ou indirectement du même groupe.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.».

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Wemperhardt, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BOVY, A. BLAISE, A.-F. LONGUEVILLE DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14856. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009778/80.

(140011184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BECOM INTERNATIONAL S.A.", en liquidation volontaire, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 96.385,

avec un capital souscrit de fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000.-), divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1203 du 15 novembre 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, et mise en liquidation suivant acte reçu par le instrumentant, en date du 19 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carmen IECLÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la convocation des différents actionnaires s'est faite par envoi d'un courrier recommandé en date du 19 décembre 2013, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. - Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. - Clôture de la liquidation.
4. - Destination à donner aux archives.

C) Que la présente assemblée réunissant quatre-vingt pour cent

(80 %) du capital social, à savoir cinq cent quatre-vingt-quinze (595) actions sur les sept cents (700) actions émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, sans réserve ni restriction.

Troisième résolution

L'assemblée décide par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société "BECOM INTERNATIONAL S.A." a cessé définitivement d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide par:

Votes en faveur 595

Votes contre /

Abstentions que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950.- Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Carmen IECLÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009775/83.

(140011564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Patrimo Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 143.514.

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PATRIMO INVEST LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.514, constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, suivant acte reçu le 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 5 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte par-devant le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 16 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel PLOM, employée, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société;

2 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin qu'elle se tienne le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures. La prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra donc le deuxième jeudi du mois de mai 2014.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 8. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. MOUTSCHEN, R. PLOM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14855. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010260/59.

(140011179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Origami Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.912.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Maître Pietro MOGGI, born in Capriasca (Switzerland), on March 14, 1965, residing professionally at CH-6901 Lugano (Switzerland), 10, via Somaini,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) ORIGAMI IMMOBILIERE, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 68 912, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 10, 1999, published in the Mémorial C number 389 of May 28, 1999 and whose articles of association have been amended by deed under private seal, documenting the adoption of the Euro as currency of the capital, on December 21, 2001, published in the Mémorial C number 749 of May 16, 2002 (the "Company").

2) That the corporate capital is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro and sixty-nine Cent (EUR 30,986.69) represented by one hundred and twenty-five (125) shares without a par value.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le trente décembre. .

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Maître Pietro MOGGI, né à Capriasca (Suisse), le 14 mars 1965, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano (Suisse), 10, via Somaini,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme ORIGAMI IMMOBILIERE, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68 912, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 389 du 28 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé, documentant l'adoption de l'Euro comme devise du capital, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 mai 2002 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014010248/98.

(140011160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

MOV'IT International, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 148.249.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on thirtieth December.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company "MOV'IT HOLDING", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, number 148.248,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company "MOV'IT INTERNATIONAL", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 148.249, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 3rd of September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1989 of the 13th of October 2009.

II.- That the subscribed capital is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-), divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the company's liabilities and that he will be answerable, for all of the company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That neither share certificates nor a share register were issued.

X.- That the records and documents of the dissolved company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechs und zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft „MOV'IT HOLDING“, mit Sitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148.248.

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "MOV'IT INTERNATIONAL mit Sitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148.249, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1989 vom 13. Oktober 2009,

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

III.- Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass keine Aktien und auch kein Aktienregister je ausgestellt wurden.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/90. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014010211/90.

(140010943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

MOV'IT IP, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.582.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on thirtieth December.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company "MOV'IT HOLDING", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, number 148.248,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company "MOV'IT IP", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 148.582, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2125 of the 29th of October 2009.

II.- That the subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the company's liabilities and that he will be answerable, for all of the company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That neither share certificates nor a share register were issued.

X.- That the records and documents of the dissolved company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechs und zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft „MOV'IT HOLDING", mit Sitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148.248.

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft „MOV'IT IP", mit Sitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148.582, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2125 vom 29. Oktober 2009,

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (EUR 10.-).

III.- Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass keine Aktien und auch kein Aktienregister je ausgestellt wurden.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/89. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014010212/90.

(140010934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 135.624.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of December,

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A.", a Société en commandite par actions, having its registered office in L-2633, Senningerberg, 6D, route de Trèves, has been incorporated pursuant to a notarial deed, dated December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of February 20th, 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 19th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3161 of December 23rd, 2011;

The meeting was opened by Mr. Juan Alvarez Hernandez, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Bernard Bronckart.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jeewan Gungaram.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the present extraordinary general meeting has not been convened by registered letters to the shareholders as they have waived this legal obligation.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To put the company into liquidation
2. To appoint a liquidator

III. The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, 100 % of the capital is present or duly represented at the present general meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Mr. Tony Laenen, born April 16th, 1980, in Virton (Belgium), residing professionally at L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholder such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingtième jour du décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A.", a Société en commandite par actions, avec siège social à L-2633, Senningerberg, 6D, route de Trèves, a été constituée suivant acte notarié, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 20 février 2008. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3161 du 23 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Juan Alvarez Hernandez qui désigne comme secrétaire Monsieur Bernard Bronckart.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeewan Gungaram.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire n'a pas été convoqué par des lettres recommandées aux propriétaires d'actions parce que les associés ont décidé de lever leur droit.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que 100 % du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée générale et qu'en conséquence l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A. Hernandez, B. Bronckart, J. Gungaram, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59192. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010338/104.

(140011607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.274.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

THERE APPEARED:

Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, a limited partnership having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, registered with the Jersey company register under number 83470-3 and acting through its general partner Nmás1 Private Equity International Limited, a company having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey,

duly represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Laude Invest II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 124.274 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 June 2006, whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 656 on 19 April 2007 and whose Articles have not yet been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the whole Company's share capital and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 14,625), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 27,125) by the creation and issuance of five hundred and eighty-five (585) new shares, each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

Subscription and payment

The New Shares are subscribed by the Sole Shareholder, paid up by a contribution in kind consisting in a payable and unquestionable claim for an aggregate amount of fourteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 14,625).

The total contribution of fourteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 14,625) will be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 27,125 (twenty-seven thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 1,085 (one thousand eighty-five) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, un limited partnership ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, immatriculé auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 83470-3 et agissant par voie de son general partner Nmás1 Private Equity International Limited, une société ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée le 11 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Laude Invest II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.274 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656, en date du 19 avril 2007 et dont les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille six cent vingt-cinq euros (14.625.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (27.125.- EUR) en créant et en émettant cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique, libérées par un apport en nature consistant en une créance exigible et incontestable d'un montant total de quatorze mille six cent vingt-cinq euros (14.625.- EUR).

L'apport total de quatorze mille six cent vingt-cinq euros (14.625.-EUR) sera entièrement alloué au capital social de la Société

La preuve de l'apport a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 27.125 (vingt-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 1.085 (mille quatre-vingt-cinq) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais et acte notarié

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés Comparants, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés Comparants et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/420. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010129/107.

(140011498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Testudo Real Estate Hamburg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.757.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Testudo Real Estate Hamburg 1 S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 176757 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed received by Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch on April 9, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1431 on 17 June 2013, and which Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Sophie BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

The chairman appoints as secretary Sabine ARNOLD, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy,

and the meeting elects as scrutineer Sabine ARNOLD, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list signed "ne varietur" by its proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the entire share capital of the Company is represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below. The shareholder has been duly informed of the agenda before the meeting.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
2. Decision to grant discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.
3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.

After discussion of the reasons and after due deliberation, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today. The meeting further resolves to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme with registered address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 41469. The liquidator shall have the broadest powers as by articles 144 - 148 bis of the law on commercial companies of 10 August 1915. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of that law without the prior authorisation of the general meeting in the cases where it is required.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory but can refer to the accounts of the Company.

The decision regarding the remuneration of the liquidator shall be taken by the sole shareholder separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. In case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Follows the german translation:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Maître Roger ARRENSDORFF, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Wurde eine ausserordentliche Generalversammlung des Einzelgesellschafters der Testudo Real Estate Hamburg 1 S.à r.l., einer Société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim R.C.S. Luxembourg Abteilung B unter Nummer 176757 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Gesellschaft wurde gemäss Urkunde vor Notar Edouard DELOSCH aus Diekirch am 9. April 2013 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1431 am 17 Juni 2013, und die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Den Vorsitz der Versammlung führt Sophie BECKER, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 43, bld Prince Henri,

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Sabine ARNOLD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 46A, avenue JF Kennedy,

und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Sabine ARNOLD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 46A, avenue JF Kennedy,

Bei somit ordnungsgemäss konstituierter Versammlung erklärt der Vorsitzende, mit der Bitte an den Notar selbiges festzustellen, dass:

I. der vertretene Gesellschafter und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche durch seinen Bevollmächtigten, die Versammlung und den Notar "ne varietur" unterzeichnet ist. Besagte Liste sowie die Vollmacht werden zusammen mit dieser Urkunde eingetragen.

II. aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Stammkapital bei der Versammlung vertreten ist. Diese Versammlung ist somit ordnungsgemäss konstituiert und kann rechtsgültig über die folgende Tagesordnung beraten und Beschlüsse fassen. Der Gesellschafter wurde vor der Versammlung ordnungsgemäss über die Tagesordnung informiert.

III. die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Beschluss, die Gesellschaft aufzulösen und die Gesellschaft in freiwillige Liquidation zu setzen.
2. Beschluss, die Geschäftsführer der Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Pflichten zu entlasten
3. Beschluss, den Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, Festlegung seiner Befugnisse und Beschluss über die Regelung seiner Vergütung.

Nach Erörterung der Gründe und sorgfältiger Abwägung, hat die Versammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft und sie mit sofortiger Wirkung in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Tätigkeiten der Geschäftsführer für die Gesellschaft seit der Gründung der Gesellschaft bis zum heutigen Tage als Tätigkeit der Gesellschaft selbst anzuerkennen, zu genehmigen, zu ratifizieren und zu übernehmen. Die Versammlung beschließt außerdem, auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Geschäftsführern im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten, und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer Mandate zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung bestellt zum Liquidator die FIDES (Luxembourg) S.A., eine Société Anonyme, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im R.C.S. Luxembourg Abteilung B unter der Nummer 41469. Der Liquidator ist mit sämtlichen Befugnissen folgend der Artikel 144-148 bis des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 ausgestattet. Er kann des weiteren sämtliche im Artikel 145 dieses Gesetzes vorgesehenen Geschäfte ohne vorherige Zustimmungserklärung des Gesellschafters vornehmen, sofern notwendig.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten allein mittels Unterschrift des Liquidators verpflichtet. Der Liquidator ist nicht angehalten, ein Inventar anzulegen, sondern kann sich auf die Buchführung der Gesellschaft berufen.

Über die Vergütung des Liquidators wird vom Einzelgesellschafter separat entschieden.

Da nichts weiteres zur Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und auch spricht, führt an, dass diese Urkunde auf Wunsch der Anwesenden in englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am selben Datum wie am Beginn dieses Dokumentens erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an die erschienenen Personen, haben die Teilnehmer der Versammlung mit mir, dem Notar, ebendiese Urkunde im Original unterschrieben.

Gezeichnet: BECKER, ARNOLD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57052. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008868/122.

(140008884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.831.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Il est à noter que l'adresse des associés suivants de la Société est dès à présent Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands:

1. Terra Firma Deutsche Annington L.P. agissant par l'intermédiaire de son général partner Terra Firma Investments (DA) Limited;

2. Terra Firma Deutsche Annington II L.P agissant par l'intermédiaire de son général partner Terra Firma Investments (DA) Limited.

3. Terra Firma Deutsche Annington III L.P agissant par l'intermédiaire de son général partner Terra Firma Investments (DA) Limited.

4. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P agissant par l'intermédiaire de son général partner Terra Firma Investments (DA) Limited.

5. Terra Firma Deutsche Annington V L.P agissant par l'intermédiaire de son général partner Terra Firma Investments (DA) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014010184/23.

(140011074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.